

Éléments de réflexion à propos de l'élaboration des nouveaux programmes de l'école primaire : le point de vue de la COPIRELEM (Commission Permanente des IREM pour l'Enseignement Élémentaire)

Document reprenant les différents points développés par Pascale MASSELOT lors du CS du 13 juin 2014

Nous avons pris appui sur le contenu des lettres de mission et de commandes adressées par Vincent Peillon au CSP. Cela nous a permis de développer quelques idées qui nous semblent importantes et que nous voudrions partager.

- À propos du texte des programmes, il est écrit dans l'une de ces lettres que ces nouveaux programmes devront « être rédigés d'une manière compréhensible par le plus grand nombre », accessibles pour l'ensemble de la communauté éducative et notamment pour les parents...

En outre, ils devront être rédigés d'une manière compréhensible par le plus grand nombre car la définition de ce que doivent savoir nos enfants est un **enjeu démocratique** majeur auquel chacun doit pouvoir avoir accès. Cette accessibilité recouvre également un enjeu pédagogique car l'école a besoin de l'ensemble de la communauté éducative, et notamment des parents, pour parvenir à la réussite de tous les élèves. Les non-spécialistes devront ainsi pouvoir comprendre le sens et les finalités des apprentissages.

Si vouloir rendre le texte accessible pour les parents se justifie, il ne faut pas oublier que les programmes doivent constituer un outil essentiel pour les enseignants et qu'à trop vouloir en vulgariser le texte, on peut être amené à faire des raccourcis qui peuvent à terme poser problème. En croyant en faciliter la compréhension pour les parents (ce qui pourrait être illusoire), cela peut amener à rendre les enseignants relativement démunis... Dans d'autres professions, on ne s'embarrasse pas de ces préoccupations de vulgarisation...

Les parents ont surtout besoin de connaître ce qui doit être attendu et évalué au cours de chacun des cycles. Il est donc souhaitable de prévoir des textes différents pour les parents et pour les enseignants (ou un texte à différents niveaux de lecture).

Par exemple, il est écrit dans les derniers programmes : « résoudre des problèmes très simples », compétence attendue à la fin du CE1, « résoudre des problèmes simples à une opération » au CP et « Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication » au CE1 dans les progressions proposées puis toujours dans les progressions proposées : « Résoudre des problèmes relevant des quatre opérations » au CE2, « Résoudre des problèmes engageant une démarche à une ou plusieurs étapes » au CM1 et « Résoudre des problèmes de plus en plus complexes » au CM2... Comment distinguer un problème simple, un problème complexe ? Quels sont les critères, les indicateurs à retenir ?

On attend plus de la part d'enseignants. Il semble nécessaire de les aider à se repérer dans ce qui peut contribuer à rendre complexe un problème, et dans la progressivité : quels sont les problèmes qui doivent être reconnus comme « simples » à un moment donné de la scolarité ?

Il nous semble important de proposer des catégorisations plus fines de ces problèmes, en s'appuyant sur les travaux de didacticiens des mathématiques (comme par exemple ceux de Vergnaud ...)

Ne pas donner plus d'explications autorise les enseignants à faire leurs propres choix et par là même, les autorise à s'éloigner de "l'esprit" des programmes. Des choses importantes manquent...

À ce propos, nous voudrions attirer l'attention sur la nécessité pour les différents groupes du CSP (maternelle, cycle 2, cycle 3...) de se concerter afin de s'assurer de la cohérence des programmes produits sur l'ensemble de la scolarité. Il nous semble en effet important d'examiner la progressivité envisagée pour les différents contenus mathématiques pour à terme la rendre visible pour tous les enseignants.

- Il est dit aussi que les nouveaux programmes devront constituer un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques d'enseignement.

Les nouveaux programmes devront constituer un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques d'enseignement, afin de garantir la réussite de tous les élèves. Celles-ci pourront ainsi être plus qualitatives et plus individualisées - notamment pour ceux qui en ont le plus besoin, plus interdisciplinaires, plus attentives au plaisir d'apprendre de l'élève, ainsi qu'aux connaissances et compétences réellement acquises.

Or, nous savons bien que cette évolution des pratiques ne va pas de soi. Avant de pouvoir espérer une évolution des pratiques, il faut aider les enseignants à s'emparer des nouveaux programmes.

Il faut aussi prendre en compte l'impact des textes des programmes sur la formation. En effet, on peut penser que l'évolution des pratiques peut se faire principalement en formation mais que cela nécessite des programmes sur lesquels les formateurs puissent s'appuyer et qui ne viennent pas contredire les apports de la recherche en didactique. Les textes des programmes sont des ressources importantes en formation initiale pour « construire les pratiques » (pour la préparation du concours du CRPE et pour l'entrée dans le métier). Cela milite en faveur de textes riches et explicites.

Dans les lettres adressées au CSP, il est recommandé de veiller à un « bon calibrage » des programmes en vue de garantir la qualité des enseignements.

La refonte de nos programmes devra contribuer à favoriser la qualité des enseignements. Leur élaboration prendra en compte de manière réaliste le temps dont disposent les enseignants pour les mettre en œuvre. Il s'agit d'une condition nécessaire à la réussite de tous les élèves : des programmes trop chargés imposent aux enseignants d'aller trop vite sur certains volets du programme ou sur certaines compétences, ou encore de laisser sur le côté les élèves qui ont besoin de temps pour assimiler des apprentissages ou ceux qui ont des besoins particuliers. **Le bon calibrage des programmes est un gage de la qualité des enseignements et d'une plus grande adaptation des pratiques pédagogiques ; il constituera la garantie de l'acquisition du socle par tous les élèves.**

Il est important de ne pas alourdir la charge des enseignants en évitant des programmes trop lourds, mais il faut surtout prévoir un accompagnement.

Le texte des programmes ne peut suffire (même « bien calibré », il faut aussi des textes d'accompagnement). Les enseignants ont besoin d'outils, de ressources pour pouvoir mettre en œuvre les programmes.

Il faudrait donner des documents "estampillés" permettant de :

- montrer la cohérence et l'articulation des programmes
- expliciter clairement les enjeux
- donner des exemples d'activités

Expliciter les enjeux est essentiel. Cela nous semble bien plus important qu'un « bon calibrage » car les enseignants ont souvent bien du mal à identifier les priorités, les passages clés, les apprentissages sur lesquels ils doivent être plus particulièrement vigilants (notamment pour la réussite de tous les élèves).

Cerner les enjeux des programmes de 2008 n'était pas toujours facile. Par exemple :

- comparer des quantités, résoudre des problèmes portant sur les quantités ;
- mémoriser la suite des nombres au moins jusqu'à 30 ;
- dénombrer une quantité en utilisant la suite orale des nombres connus ;
- associer le nom de nombres connus avec leur écriture chiffrée ;

Doit-on mettre ces quatre compétences au même niveau ? À quelles situations peuvent-elles être reliées ? Les élèves sont-ils amenés à dénombrer autrement qu'en utilisant la suite orale des nombres connus ? Comparer des quantités, est-ce nécessairement résoudre un problème ? ou doivent-ils d'une part, comparer des quantités et d'autre part, résoudre des problèmes portant sur les quantités ? Peut-on être amené à dénombrer pour résoudre des problèmes ?

Identifier ce qui justifie la progression proposée n'est pas facile non plus :

Exemple :

- CE2 : Reconnaître, décrire et nommer : un cube, un pavé droit.
- CM1 : Reconnaître, décrire et nommer les solides droits : cube, pavé, prisme.
- CM2 : Reconnaître, décrire et nommer les solides droits : cube, pavé, cylindre, prisme.

Quelle lisibilité pour les enseignants ? Comment peuvent-ils interpréter ces choix ? (ajouter un solide à la liste, un mot nouveau à apprendre ?) cela peut même conforter certaines pratiques en géométrie du type "leçon de choses" et apprentissage du vocabulaire.

Une remarque : certains enseignants se sentent déstabilisés à l'arrivée de nouveaux programmes (ils se questionnent : que dois-je changer par rapport à ce que je fais ? dois-je changer beaucoup ? un peu ? ajouter ? supprimer des séances dans ma progression ? travailler autrement ?). Il nous semble donc particulièrement important de les aider à identifier ce qui correspond à leurs pratiques usuelles et celles qui doivent être enrichies.

Mise en garde : ne pas organiser cet accompagnement, c'est en quelque sorte le laisser à la charge des auteurs de manuels (ils peuvent en respecter le contenu en termes de compétences/connaissances sans nécessairement en respecter "l'esprit"). Nous avons pu constater qu'en l'absence de tels outils, ce sont le plus souvent les manuels scolaires qui jouent ce rôle. Les enseignants, d'une certaine façon, sont amenés à leur faire confiance relativement au respect des programmes.

À ce propos, il est écrit :

Des documents et des ressources pédagogiques d'accompagnement des nouveaux programmes seront produits par la direction générale de l'enseignement scolaire, avec le concours du centre national de documentation pédagogique, pour préparer et faciliter leur mise en œuvre.

- La COPIRELEM peut apporter son expertise (formateurs, enseignants-chercheurs).

Il est écrit : Afin de mener ces différentes réflexions, vous aurez toute latitude pour rencontrer les personnes et les organisations susceptibles d'éclairer votre réflexion, les organisations syndicales, les associations de professeurs spécialistes, les inspections générales ou les sociétés savantes, ainsi que des représentants des directions (notamment la direction générale

de l'enseignement scolaire et la direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective), mais aussi les représentants des usagers du service public de l'éducation ou d'autres administrations ou institutions y concourant, si vous le jugez utile.

Il est écrit : Il vous appartient de choisir les membres des groupes d'experts que vous souhaitez mettre en place. Vous pourrez faire appel à l'expertise de spécialistes (universitaires, chercheurs, inspecteurs...)

Notre commission constitue un lieu de réflexion sur la formation. Notre travail a permis de déboucher sur diverses productions comme par exemple notre brochure sur le calcul mental avec différentes entrées : recherche, situations de formation, situations pour la classe...

Cela nous conduit notamment à interroger les programmes et leur cohérence.

La composition de notre commission garantit tout à la fois une certaine proximité avec la recherche, une certaine connaissance du terrain, des élèves, des besoins ressentis mais aussi supposés des PE. Nos préoccupations portent sur la formation initiale et continue, le développement professionnel des PE, celui des formateurs et cela nous conduit à identifier des besoins en termes de formation (aide à l'appropriation des textes officiels : compréhension, prise de recul, pratiques d'enseignement, évaluation des apprentissages réalisés...).

Ainsi, notre commission pourrait être sollicitée dans le cadre de l'élaboration des nouveaux programmes.

Ces derniers devraient tout à la fois :

- rappeler la mission des enseignants
- expliciter clairement les enjeux
- mettre en évidence en quoi les pratiques doivent évoluer/être enrichies
- montrer la cohérence, l'articulation, la progressivité des programmes
- donner des exemples d'activités

Une remarque : Il serait judicieux de prendre appui sur les nombreux travaux réalisés précédemment, qui ont demandé beaucoup de temps et d'énergie et qui ont déjà conduit à la rédaction de textes à destination des enseignants.

Il est écrit : le CSP aura également à formuler des propositions sur la nature et le contenu des épreuves de recrutement d'enseignants des premier et second degrés et sur la conception générale de leur formation au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

La Copirelem pourrait aussi être consultée à propos de propositions que pourrait faire le CSP à propos du recrutement des enseignants et de leur formation initiale.